

**Objet : orientation 3<sup>ème</sup>**

Madame, Monsieur,

Comme déjà indiqué dans mon précédent courrier du 21-01-26, la classe de 3<sup>ème</sup> est un moment important dans l'orientation de votre enfant. Les décisions finales d'orientation seront prises au troisième trimestre.

Après les vœux provisoires du 2<sup>ème</sup> trimestre sur ORIENTATION il faut retourner sur ORIENTATION pour positionner vos vœux définitifs pour une orientation

- dans la voie en seconde générale et technologique,
- soit dans la voie en seconde professionnelle
- soit dans la voie en 1<sup>ère</sup> année de CAP).

Le conseil de classe du troisième trimestre se positionnera et exprimera une décision d'orientation.

Madame BOURGEOT  
Principale

Collège  
Robert Roger  
37 Bd des Ecoles  
31 370 RIEUMES

☎ : 0562147140

Principal.0310029N@ac-  
toulouse.fr

0310029n@ac-toulouse.fr

**3<sup>ème</sup> TRIMESTRE : CHOIX ET DÉCISION phase définitive d'orientation**

**Démarche dans ORIENTATION :**

Vous formulez via **Educonnect : Orientation** votre demande d'orientation **définitive** du 3<sup>ème</sup> trimestre. Vous pouvez cocher plusieurs voies de formation en les priorisant.

**Démarche dans AFFELNET ou SLA (Service en Ligne Affelnet) : à partir du 4 mai**

Vous devez également renseigner via **Educonnect : SLA - Affectation** une demande d'affectation pour la prochaine rentrée (choix des établissements souhaités)

Actuellement en vous connectant via moteur de recherche à l'adresse :



Vous pourrez accéder à SLA en consultation

Sur la page d'accueil vous pourrez accéder à un tuto qui vous fera découvrir la nouvelle ergonomie de SLA

Lien tuto <https://youtu.be/MivxqvDI2ew>

**En pièces jointes**

**un flyer des services du rectorat**

**deux captures d'écran qui vous présentent SLA**

**MAI**

Le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre examine votre demande et formule une décision d'orientation :

\* Si cette décision est **conforme à votre choix**, elle devient **décision d'orientation**.

\* Si cette décision est **différente de votre choix**, vous serez reçu en entretien par la cheffe d'établissement et le professeur principal, pour trouver une solution d'orientation commune.

\* Si le désaccord persiste à l'issue de l'entretien, vous pourrez recourir à la commission d'appel (vous aurez 3 jour de réflexion avant de finaliser le dossier de demande d'appel)

\* ou demander le maintien dans le niveau de la classe d'origine.

☛ **A noter : la demande de redoublement n'est pas une voie d'orientation**

Mme BOURGEOT  
Principale Collège Robert Roger

